



LA BORNE NUMÉRIQUE PÉRINATALE

La Ville de Paris a souhaité dédier un site internet aux parents touchés par un deuil périnatal. Il est accessible par internet via paris.fr ou par la borne numérique située à proximité de la stèle commémorative dans le cimetière du Père Lachaise (71, rue des rondeaux à Paris 20^{ème}). Cette possibilité est ouverte aux parents ayant perdu un enfant âgé au plus de 3 mois, domiciliés à Paris ou dont l'enfant est décédé à Paris.

COMMENT CREER UNE FICHE COMMÉMORATIVE ?

Titulaire d'un Compte parisien, créé sur le site de paris.fr, vous remplissez le formulaire de demande d'accès depuis le portailStèle.

<https://steledeuilperinatal.paris.fr/>

Vous devez y joindre la copie de votre pièce d'identité, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et l'acte de décès de votre enfant et, le cas échéant, la copie de son acte de naissance si la mention de sa filiation et de sa date de naissance ne figurent pas dans l'acte de décès, **ou bien** la copie de l'acte d'enfant sans vie.

Cette demande, après vérification par les services de la

Ville de Paris vous permettra depuis le portail Stèle de saisir la fiche commémorative et de transmettre le code d'accès que vous aurez créé.

Les services de la Ville de Paris pourront modifier ou supprimer les informations contenues dans la fiche commémorative si elles ne respectaient pas la dignité de la personne humaine ou le deuil des parents, seraient sans relation avec l'objectif du présent site (hommage à un défunt), avaient un objet commercial et plus généralement, seraient constitutives de délits.

Vous serez informé par mail de chaque étape de la procédure.



QUE CONTIENT LA FICHE COMMÉMORATIVE ?

Une fiche commémorative est composée de 2 parties :

La 1er partie est obligatoire : elle comporte le prénom de votre enfant, sa date de décès et, si vous le souhaitez, son nom.

La 2ème partie est facultative. Elle vous permet de déposer un texte (1000 caractères maxi) et de 1 à 10 photos. Cette partie est protégée par un code que vous choisissez et ne pourra être consultée que par les personnes à qui vous l'aurez communiqué.

Vous pourrez, à tout moment, supprimer la fiche. A défaut, les fiches sont conservées dans l'application 30 ans.

QUI PEUT ACCEDER A LA FICHE COMMÉMORATIVE?

Toute personne pourra consulter la liste des bénéficiaires à partir de la borne ou du site.

Seules pourront accéder à votre fiche commémorative détaillée les personnes auxquelles vous aurez transmis votre code confidentiel.

Pour enregistrer votre
demande :

<https://steledeuilperinatal.paris.fr/>

